



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

---

AVIS PUBLIC  
CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2021-04  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2002-04 ET SES AMENDEMENTS

---

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement 2021-03 modifiant le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements, avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Saint-Camille que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 16 août 2021 le projet de règlement suivant :

**PROJET DE RÈGLEMENT 2021-04  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2002-04 ET SES AMENDEMENTS**

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 2002-04 et ses amendements afin de permettre l'usage spécifique « Résidence de tourisme » dans la zone Rub22 et d'assujettir cet usage à certaines dispositions, dont un nombre maximal d'un (1) emplacement dans cette zone. Le terrain doit également avoir une superficie minimale de 12 000 m<sup>2</sup>.

Conformément aux arrêtés ministériels du ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique habituellement tenue en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme est remplacée par une consultation écrite d'une période de 15 jours suivant la publication de l'avis.

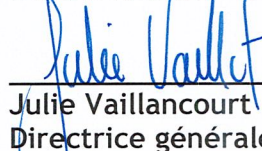
Durant cette période, toute personne et organisme peuvent s'exprimer par écrit par une transmission par courriel ou par courrier.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. À cet effet, le règlement pourra faire l'objet d'une demande visant à ce que ledit règlement contenant ces dispositions, et adopté par le Conseil, soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Le plan montrant la localisation de la zone Rub22 est annexé au présent avis pour en faire partie intégrante.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau municipal sis au 85, rue Desrivières à Saint-Camille, de même que sur le site web de la municipalité.

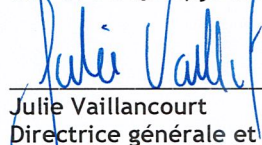
DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 24<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AOÛT 2021.

  
\_\_\_\_\_  
Julie Vaillancourt  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, 24<sup>e</sup> jour du mois d'août 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 24<sup>e</sup> jour du mois d'août 2021.

  
\_\_\_\_\_  
Julie Vaillancourt  
Directrice générale et secrétaire-trésorière